



ANNEE 2016 / 2017
Ecole de Kerdual
Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Fiche d'inscription pour l'année scolaire (à remplir pour chaque enfant inscrit aux TAP)

Nom et Prénom de l'enfant :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Nom du représentant légal :
 Téléphone domicile :
 Téléphone portable :
 Classe :

Assistera aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Lundi de 15 h 30 à 16 h 30	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Mardi de 15 h 30 à 16 h 30	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Jeudi de 15 h 30 à 16 h 30	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>

Sera présent à l'accueil périscolaire

Vendredi de 15 h 30 à 16 h 30	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
-------------------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------

Autorise la direction de l'ALSH à prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

- o Coordonnées et téléphone du médecin traitant :
- o Coordonnées de l'établissement hospitalier :
- o Recommandations particulières (**allergies alimentaires** - contre-indication physique - autres allergies) :

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :

.....

Autorise mon enfant à quitter seul(e) l'alsh à **16 h 30**

o Lundi	oui	non	
o Mardi	oui	non	
o Jeudi	oui	non	
o vendredi	oui	non	(rayer la mention inutile)

Autorise / n'autorise pas la direction de l'ALSH à photographier et filmer mon enfant pendant les activités et à les utiliser dans le cadre de la communication de l'alsh et de la commune de Quéven. (rayer la mention inutile)

Il appartient aux parents de prendre les assurances nécessaires (généralement, la responsabilité civile est couverte par l'assurance habitat – vérifier votre contrat).

Les enfants auront l'occasion de participer à toutes les activités, sur l'année scolaire.

La présence de l'enfant est obligatoire les jours de T.A.P. cochés ci-dessus (absence possible sur présentation d'un certificat médical ; toute autre absence reste exceptionnelle et doit être notifiée au service périscolaire)

A Quéven, le Signature (parents / représentant légal)

Fiche à transmettre avant le 5 juillet 2016 à l'Accueil de Loisirs 3 / 12 ans

Contacts : Erwann Le Nezet, Christophe Troin : 02 97 05 41 50 ou 06 88 37 75 27 - elenezet@mairie-queven.fr
 Mairie de Quéven – B.P. 10 – 56531 Quéven Cedex – 02 97 80 14 14 – mairie@mairie-queven.fr